



# Note de synthèse Budget Primitif

## SAINT-PRIX

### BP 2025

Conseil Municipal du 3 avril 2025

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

1.3 La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

## 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2.3 Les principaux investissements de la commune

2.4 La répartition des dépenses et recettes d'investissement par chapitre

## 3. Ratios d'analyse financière

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

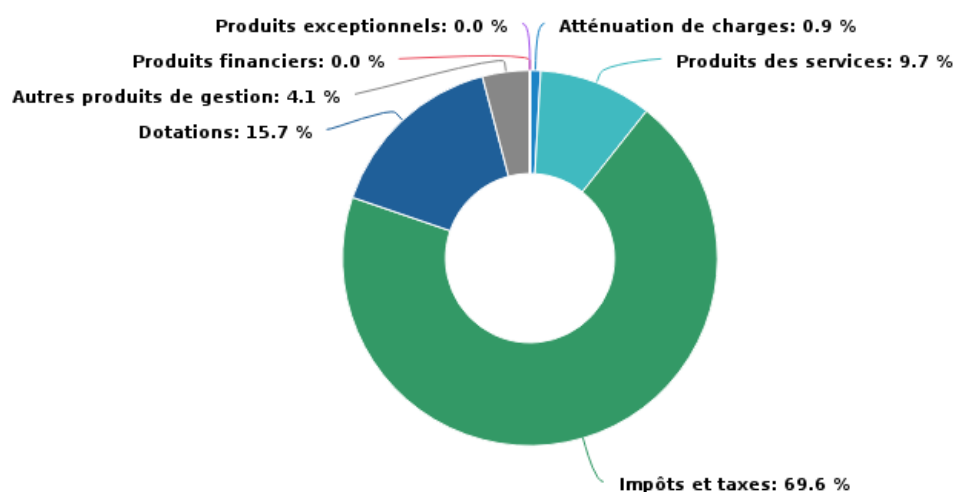
# 1. Section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 10 819 766 €, elles étaient de 10 490 229 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante:

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP
Impôts / taxes	7 243 372 €	7 383 358 €	7 527 273 €
Dotations / Subventions	1 312 037 €	1 502 127 €	1 695 701 €
Recettes d'exploitation	1 709 562 €	1 470 836 €	1 494 792 €
Autres recettes	91 665 €	133 904 €	102 000 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 356 639 €</b>	<b>10 490 229 €</b>	<b>10 819 766 €</b>
Opérations d'ordre	453 203 €	20 038 €	25 000 €
Excédent de fonctionnement	1 690 581 €	1 409 666 €	323 998 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 500 423 €</b>	<b>11 919 933 €</b>	<b>11 168 764 €</b>

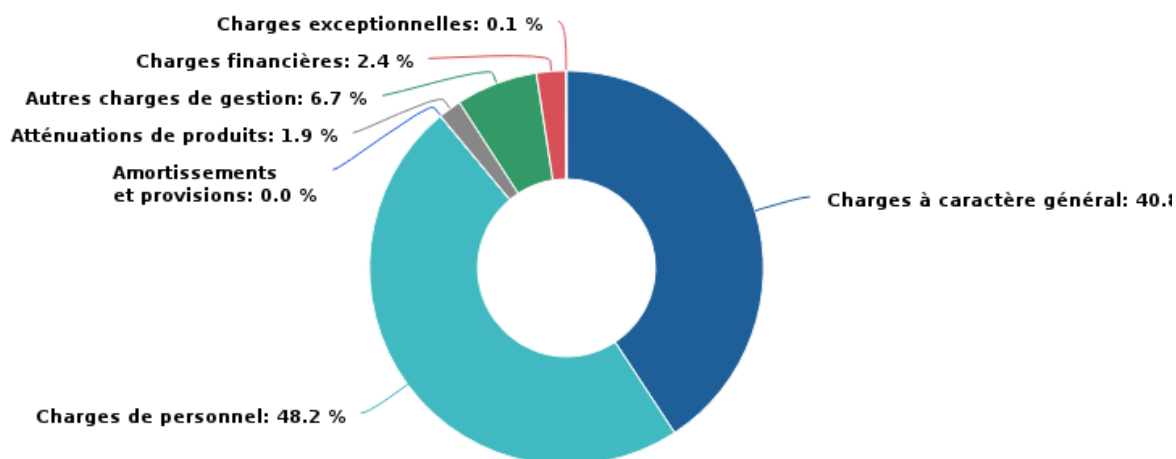
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 9 657 743 €, elles étaient de 9 023 150 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP
Charges de gestion	3 634 609 €	4 188 726 €	4 585 599 €
Charges de personnel	4 402 125 €	4 530 264 €	4 654 487 €
Atténuation de produits	107 908 €	85 539 €	182 000 €
Charges financières	237 070 €	218 379 €	230 050 €
Autres dépenses	86 950 €	240 €	5 606 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 468 664 €</b>	<b>9 023 150 €</b>	<b>9 657 743 €</b>
Opérations d'ordre et virement entre sections	822 093 €	480 090 €	1 511 021 €
Excédent de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 290 758 €</b>	<b>9 503 241 €</b>	<b>11 168 764 €</b>

### 1.3 La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	- €	323 998,44 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 937 968,62 €	- €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 654 487,00 €	- €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	- €	100 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	182 000,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 111 020,97 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	25 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	647 631,00 €	- €
66	CHARGES FINANCIERES	230 050,00 €	- €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	- €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	606,56 €	- €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	- €	1 054 786,60 €
73	IMPOTS ET TAXES	- €	7 527 273,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €	1 695 701,11 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €	440 005,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	2 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 168 764,15 €</b>	<b>11 168 764,15 €</b>

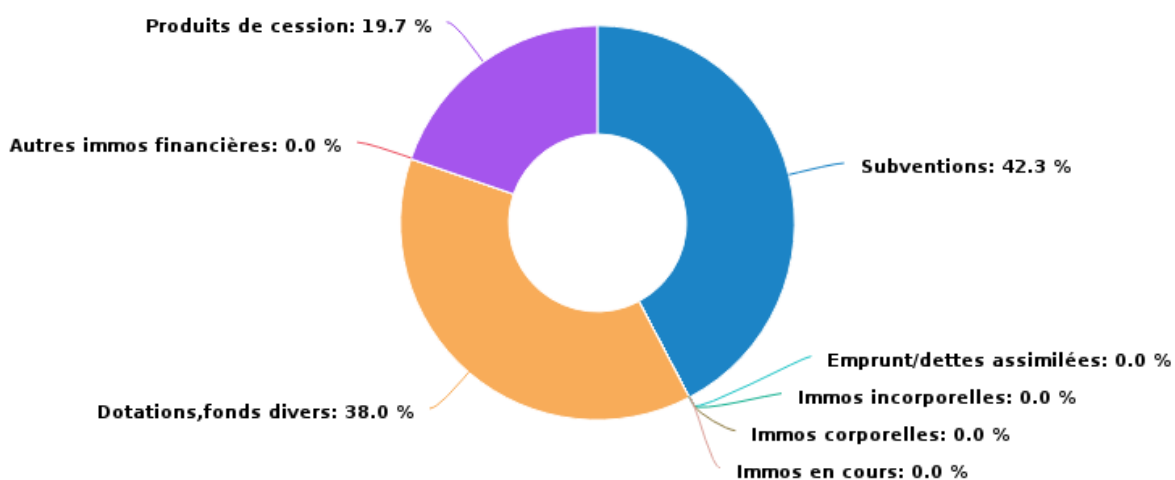
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 7 084 839 €, elles étaient de 4 195 603 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



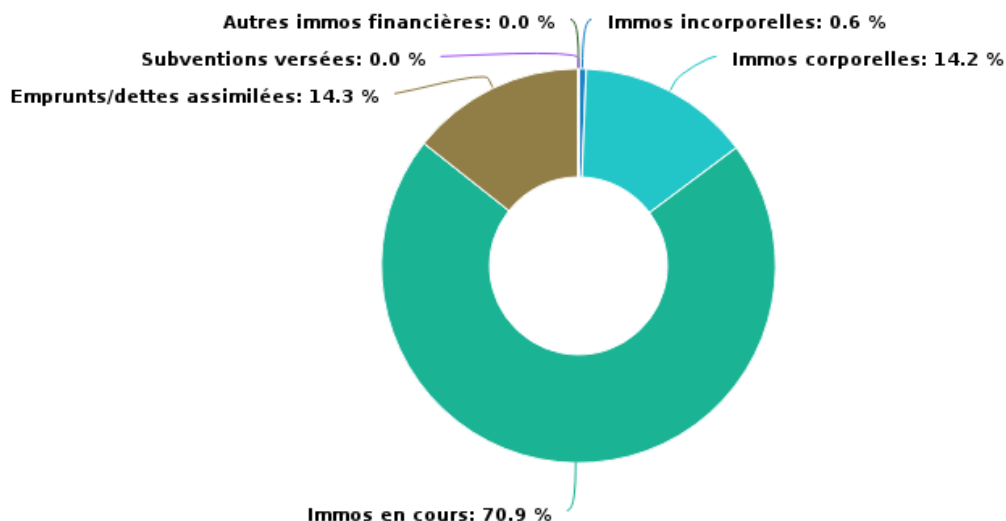
Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP
Subvention d'investissement	327 171 €	1 824 461 €	2 977 289 €
Emprunt et dettes assimilées	1 513 €	1 567 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	3 821 675 €	2 369 574 €	2 709 300 €
<i>Dont 1068</i>	<i>3 242 302 €</i>	<i>1 800 000 €</i>	<i>2 100 000 €</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	1 398 250 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 150 360 €</b>	<b>4 195 603 €</b>	<b>7 084 839 €</b>
Opérations d'ordre	1 919 652 €	831 410 €	1 786 021 €
Excédent d'investissement	0 €	0 €	911 €
RAR	-	0 €	2 151 372 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 070 012 €</b>	<b>5 027 013 €</b>	<b>11 023 143 €</b>

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 6 472 839 €, elles étaient de 4 347 020 € en 2024.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP
Immobilisations incorporelles	70 767 €	52 644 €	41 042 €
Immobilisations corporelles	3 279 537 €	2 120 943 €	915 882 €
Immobilisations en cours	129 879 €	1 258 714 €	4 587 324 €
Emprunts et dettes assimilées	908 950 €	914 718 €	927 591 €
Autres dépenses d'investissement	39 965 €	0 €	1 000 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 429 099 €</b>	<b>4 347 020 €</b>	<b>6 472 839 €</b>
Opérations d'ordre	1 550 762 €	371 358 €	300 000 €
Déficit d'investissement	708 562 €	618 411 €	309 777 €
RAR	-	-	3 940 527 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 688 423 €</b>	<b>5 336 789 €</b>	<b>11 023 143 €</b>



## 2.3 Les principaux investissements de la commune

L'année 2025 sera marquée par la poursuite de la réalisation d'un équipement structurant attendu depuis de nombreuses années par ses habitants : l'extension de l'école élémentaire et la reconstruction de l'école maternelle du groupe scolaire Victor Hugo.

La première phase de cette opération avait été réalisée au cours de l'année 2023 avec la construction d'une école provisoire en bâtiments modulaires.

Le plan de financement prévisionnel de l'ensemble de l'opération est le suivant :

Opération de réhabilitation du groupe scolaire Victor Hugo	Dépenses (TTC)	Recettes	
		Financeurs	Participation
Maîtrise d'œuvre et autres études	1 200 000,00 €	Etat (DSIL, Fond vert),	1 644 144,00 €
Acquisition de modulaires	2 180 000,00 €	Département du Val d'Oise	2 807 360,00 €
		Région Ile de France	1 100 000,00 €
Travaux de réhabilitation	9 200 000,00 €	CAF	643 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 580 000,00 €</b>		<b>6 194 504,00 €</b>
RESTE A CHARGE VILLE			6 385 496,00 €
<b>RESTE A CHARGE VILLE NET (après récupération du FCTVA)</b>		<b>4 321 873,00 €</b>	

Les principaux autres investissements 2025 sont les suivants :

### 1. Sobriété énergétique

- Renouvellement de l'éclairage public 3ème phase secteur nord
- Poursuite du programme de renouvellement des chaudières des bâtiments communaux (intégré au marché d'exploitation des installations CVC des bâtiments communaux notifié en 2023)

### 2. Programme de voirie 2025

- Première tranche des travaux de requalification de la rue Georges Ribordy
- Réfection de l'avenue du parc

### 3. Transition écologique

- Développement du fleurissement durable et plantation de nouveaux végétaux et arbres locaux
- Aménagements d'espaces dédiés aux vélos et mobilités douces
- Déploiement de poubelles de Ville dans les quartiers de la Ville
- Remplacement des éclairages énergivores des classes du groupe scolaire Gambetta
- Remplacement de mâts et lanternes par des LED de la rue Georges Ribordy, sente des Fréculs, sente des Valavons et chemin de la justice
- Remplacement des projecteurs des terrains de tennis par des sources d'éclairage en LED
- Création d'une oasis de fraîcheur à la maison de la petite enfance
- Revégétalisation du cimetière de la Vallée

### 4. Patrimoine

- Travaux de restauration du retable majeur

## 2.4 La répartition des dépenses et recettes d'investissement par chapitre

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé Chapitre	Dépenses	Recettes
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	309 776,51 €	910,80 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	1 111 020,97 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	1 398 250,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00 €	400 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	275 000,00 €	275 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00 €	2 709 300,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	2 977 289,21 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	927 591,00 €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41 041,80 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	915 882,00 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 587 324,00 €	- €
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 082 615,31 €</b>	<b>8 871 770,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>3 940 527,27 €</b>	<b>2 151 371,60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 023 142,58 €</b>	<b>11 023 142,58 €</b>

## 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

## Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2023	2024
Recettes Réelles de fonctionnement	10 356 639	10 490 229
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>484</i>	<i>6 737</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	8 468 664	9 023 150
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>71 103</i>	<i>240</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>1 887 975</b>	<b>1 467 078</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>18,23 %</b>	<b>13,98 %</b>
Amortissement du capital de la dette	908 950 €	914 718 €
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>979 025 €</b>	<b>552 360 €</b>
Encours de dette	11 482 272 €	10 569 231 €
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,08</b>	<b>7,24</b>

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 5,5 années en 2023 (bulletin d'information statistique de la DGCL 2023).

## Capacité de désendettement de la collectivité

